



CAHIER DES CHARGES

MAPA :
**Accompagnement à l'organisation
d'un évènement de remise de prix**

DATE LIMITÉE DE RECEPTION DES PLIS :
LUNDI 5 JANVIER 2026 A 16H00

Paraphe
RG

Préambule

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est mandatée par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et règlementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

A ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche) ;
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche ;
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche ;
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale ;
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères ;
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification ;
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA) ;
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale ;
- Assure la promotion des métiers ;
- Développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et des lycées professionnels partenaires, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche.

Association loi 1901, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

Au sein de l'ANFA, le service Communication et promotion des métiers articule sa mission autour de trois axes principaux :

- Il agit en tant que **fonction support**, auprès des autres services, pour répondre à leurs besoins en outils et supports ;
- Il déploie une action de **communication institutionnelle**, visant à faire connaître et rayonner les activités, les productions et les services de l'ANFA ;
- Il assure la **promotion des métiers et des formations** de la branche.

NB : les services de l'automobile englobent tous les métiers de l'aval de la filière automobile : vente et après-vente, maintenance et réparation, contrôle technique, restauration de véhicules anciens et historiques, enseignement de la conduite, démontage-recyclage. Ils incluent ces métiers pour l'automobile mais aussi pour la moto, le camion et le vélo.

1. Objet du présent marché

L'ANFA ambitionne de lancer en 2026 une cérémonie de remise de prix destinés aux organismes de formation (CFA, lycées professionnels) et entreprises de la branche, sur la base de divers engagements encadrés par un concours, tels que :

- La mise en valeur de nos métiers sur les réseaux sociaux ;
- Des actions en faveur de la féminisation des métiers ;
- Des actions en faveur de l'égalité, du handicap, de la transition écologique...

Cet événement a vocation à être organisé annuellement.

Cet événement devra impliquer, dans son organisation, les acteurs clés de la branche des services de l'automobile (partenaires sociaux, organismes de branche, etc.).

Le prestataire recherché qui accompagnera l'ANFA dans le déploiement de cet événement aura pour missions, en étroite collaboration avec le pilote du projet au sein du service Communication et promotion des métiers :

1. D'accompagner le choix et la création de partenariats en dehors de notre réseau habituel : presse, personnalités ou créateurs de contenus du secteur automobile, sportifs... Ces partenaires auront des implications diverses : parrains/marraines, jurys, relais médiatiques... ;
2. De concevoir la mécanique du concours (nombre de prix, catégories, etc.) et d'en organiser l'intégralité du déroulement (règlement, appels à candidature, organisation des jurys, etc.) ;
3. D'accompagner et de conseiller dans l'organisation de la cérémonie de remise des prix et d'en assurer l'organisation logistique complète (recherche du lieu, choix du traiteur, set up technique, logistique de la venue des lauréats, etc.). ;

Pour ce faire, l'agence sélectionnée se verra remettre une enveloppe budgétaire équivalente au montant de l'appel d'offres, servant :

- À sa rémunération, dans le cadre de sa prestation ;
- À la création de partenariats ;
- À l'organisation de la soirée de remise des prix, avec toutes les prestations qu'elle inclut (location d'un espace, présentateur et intervenants, traiteur, accueil et service, photographe, transports et hébergement des lauréats, etc.).

Le prestataire sélectionné travaillera en étroite collaboration avec le pilote du projet et les décisionnaires internes : la responsable du service communication et promotion des métiers ainsi que le délégué général. Il prendra connaissance, dès son intégration au projet, du premier plan d'actions élaboré en amont de cet appel d'offres : plan qu'il modifiera et/ou enrichira après étude avec le pilote de projet. Des réunions régulières devront être organisées pour faire un point d'avancement (hebdomadaire avec le pilote du projet, mensuelle avec la responsable du service communication et promotion des métiers et le délégué général).

Le prestataire devra fournir, a posteriori, un bilan complet de la 1^{ère} édition, selon des critères et indicateurs à déterminer ensemble en amont, ainsi que des recommandations et des pistes d'amélioration dans la perspective de la pérennisation de l'événement.

2. Démarche RSE

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition écologique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte, il est attendu de tout candidat :

- Qu'il indique, dans le cadre de sa réponse au présent marché, quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant ;
- Qu'il s'engage à favoriser des modalités d'action dans une logique de réduction de l'empreinte

- carbone et de lutte contre le gaspillage dans le cadre de l'événementiel ;
- Qu'il soit en mesure de fournir un bilan carbone détaillé de l'événement.

3. Protection des Données Personnelles

Pour le présent appel d'offre, l'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incomant au titre de la règlementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

4. Confidentialité

Le prestataire retenu s'interdit d'utiliser la dénomination sociale, le logo, les marques de l'**ANFA** sans son accord préalable écrit et uniquement dans le cadre du marché.

5. Budget

Le budget estimé du marché est de 220 000 € HT soit 110 000 € HT pour l'édition 2026 et 110 000 € HT pour l'édition 2027 dans l'hypothèse où l'ANFA aurait décidé de reconduire le marché.

Fait à Meudon, le 20 novembre 2025

Guillaume FAURIE

Signé par :

 FAURIE GUILLAUME
2769B2D4F6E3402...

Délégué Général